

Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

À l'intention de la direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Étendue

Nous avons été chargés par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « Banque CIBC ») de réaliser une « mission d'assurance limitée » au sens des Normes internationales de missions de certification (ci-après, la « mission ») visant la délivrance d'un rapport sur les principaux indicateurs de performance présentés en détail dans l'annexe ci-jointe (collectivement, l'« objet considéré ») au 31 octobre 2025 ou pour l'exercice clos à cette date, figurant dans le Rapport sur la durabilité 2025 et les tableaux de données sur la durabilité de 2025 de la Banque CIBC (les « Rapports »).

Outre les éléments figurant au paragraphe précédent, qui précise l'étendue de notre mission, aucune procédure de certification n'a été mise en œuvre à l'égard des autres informations contenues dans les Rapports et, par conséquent, nous n'exprimons aucune conclusion sur celles-ci.

Critères appliqués par la Banque CIBC

Dans le cadre de la préparation de l'objet considéré, la Banque CIBC a appliqué des critères élaborés en interne et les indications contenues dans les normes d'information sur la durabilité de la Global Reporting Initiative (« GRI »), lesquels sont présentés en détail dans l'annexe ci-jointe (collectivement, les « critères »). Ces critères ont été expressément conçus aux fins de la préparation des Rapports. Par conséquent, l'objet considéré pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Responsabilités de la Banque CIBC

Il incombe à la direction de la Banque CIBC de sélectionner les critères et de présenter l'objet considéré conformément à ceux-ci, dans tous ses aspects significatifs. Cela inclut l'établissement et le maintien des contrôles internes, la tenue de documents adéquats et l'établissement d'estimations qui sont utiles à la préparation de l'objet considéré, de sorte qu'il soit exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités d'EY

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion à l'égard de la présentation de l'objet considéré, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus.

Nous avons réalisé notre mission conformément à la Norme internationale de missions d'assurance (ISAE) 3000, *Missions d'assurance autres que les audits ou examens limités d'informations financières historiques*. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons notre mission de façon à obtenir l'assurance limitée que l'objet considéré est, dans tous ses aspects significatifs, présenté conformément aux critères et à délivrer un rapport. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement, notamment de l'évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion sous forme d'assurance limitée.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Notre Société applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige que nous concevions, mettions en place et fassions fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques et des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Description des procédures mises en œuvre

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée ont une nature et un calendrier différents par rapport à celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, ainsi qu'une étendue moindre. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable. Nos procédures ont été conçues dans le but d'obtenir un niveau d'assurance limitée sur lequel fonder notre conclusion et ne fournissent pas tous les éléments probants qui seraient nécessaires à l'expression d'un niveau d'assurance raisonnable.

Bien que nous ayons tenu compte de l'efficacité des contrôles internes mis en place par la direction pour déterminer la nature et l'étendue de nos procédures, notre mission de certification n'a pas été conçue pour fournir une assurance quant aux contrôles internes. Nos procédures ne comprenaient pas de test des contrôles ou la mise en œuvre de procédures de vérification de l'agrégation ou du calcul des données dans les systèmes informatiques.

Une mission d'assurance limitée consiste à faire des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables de la préparation de l'information sur l'objet considéré et

des informations connexes, et à appliquer des procédures analytiques et autres procédures appropriées.

Nos procédures ont notamment consisté à :

- ▶ interroger les membres du personnel concernés afin d'acquérir une compréhension du processus de collecte, de compilation et de présentation de l'information sur l'objet considéré;
- ▶ mettre en œuvre des procédures analytiques, mener des entretiens avec le personnel concerné, comparer les données avec les informations sources sous-jacentes sur la base d'un échantillon limité et réexécuter certains calculs;
- ▶ revoir la présentation de l'objet considéré et l'information fournie dans les Rapports.

Nous avons également mis en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.

Limites inhérentes

L'information non financière, comme l'objet considéré, comporte plus de limites inhérentes que l'information financière, en raison de la nature plus qualitative des caractéristiques que présente l'objet considéré et des méthodes employées pour établir cette information. Comme il n'existe pas d'ensemble substantiel de pratiques établies sur lequel s'appuyer, différentes techniques de mesure acceptables peuvent être employées, ce qui peut donner lieu à des évaluations comportant des différences significatives et rendre difficile la comparaison entre les entités et au fil du temps.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré au 31 octobre 2025 ou pour l'exercice clos à cette date, et décrit dans l'annexe ci-jointe, n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères.



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 5 mars 2026
Toronto, Canada

Annexe

Notre mission d'assurance limitée a porté sur l'objet considéré suivant pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 :

Indicateur de performance	Critères	Valeur présentée
Score de mobilisation des employés	Critères élaborés en interne, comme il est décrit dans les Rapports ¹	84 %
Investissements communautaires : cotisations totales	Critères élaborés en interne, comme il est décrit dans les Rapports ²	144 millions \$
Finance durable	Critères élaborés en interne, comme il est décrit dans la Méthodologie de finance durable de la Banque CIBC de 2024	45,0 milliards \$

Notre mission d'assurance limitée a porté sur l'objet considéré suivant au 31 octobre 2025 :

Indicateur de performance	Critères	Valeur présentée
Pourcentage de postes de direction approuvés par le conseil d'administration s'identifiant comme des femmes (au Canada et à l'étranger) ³	Critères élaborés en interne, comme il est décrit dans les Rapports, faisant référence à la norme GRI 405 (Élément d'information 405-1) ^{4, 5, 6}	38 %
Pourcentage de postes de direction approuvés par le conseil d'administration s'identifiant comme des personnes de couleur (au Canada et à l'étranger) ³	Critères élaborés en interne, comme il est décrit dans les Rapports, faisant référence à la norme GRI 405 (Élément d'information 405-1) ^{4, 5, 6, 7}	25 %
Pourcentage de postes de direction approuvés par le conseil d'administration s'identifiant comme membres de la communauté noire (au Canada et à l'étranger) ³	Critères élaborés en interne, comme il est décrit dans les Rapports, faisant référence à la norme GRI 405 (Élément d'information 405-1) ^{4, 5, 6, 8}	2,6 %
Pourcentage de postes de direction approuvés par le conseil d'administration s'identifiant comme membres de la communauté LGBTQ+ (au Canada et à l'étranger) ³	Critères élaborés en interne, comme il est décrit dans les Rapports, faisant référence à la norme GRI 405 (Élément d'information 405-1) ^{4, 5, 6, 9}	3,3 %
Pourcentage de postes de direction approuvés par le conseil d'administration s'identifiant comme personnes autochtones (au Canada)	Critères élaborés en interne, comme il est décrit dans les Rapports, faisant référence à la norme GRI 405 (Élément d'information 405-1) ^{4, 5, 6, 10}	0,8 %
Pourcentage de l'effectif s'identifiant comme membres de la communauté LGBTQ+ (au Canada et à l'étranger) ³	Critères élaborés en interne, comme il est décrit dans les Rapports ^{5, 9, 11}	3,7 %
Pourcentage de l'effectif s'identifiant comme des personnes autochtones (au Canada)	Critères élaborés en interne, comme il est décrit dans les Rapports ^{5, 10, 11}	2,3 %
Pourcentage de l'effectif s'identifiant comme des personnes handicapées (au Canada et à l'étranger) ³	Critères élaborés en interne, comme il est décrit dans les Rapports ^{5, 11, 12}	10 %

¹ Comme il est décrit dans les Rapports, la Banque CIBC mesure la mobilisation globale des employés au moyen du Sondage annuel auprès des employés, qui s'est déroulé du 12 mai 2025 au 26 mai 2025. Les employés permanents de la Banque CIBC (à temps plein et à temps partiel) ont été invités à répondre au sondage. Les employés temporaires, les travailleurs occasionnels, les employés retraités et les employés de CIBC Caribbean ont été exclus. Plus de 42 000 employés ont répondu au sondage, soit un taux de réponse global de 90 %. Pour 2025, la note de mobilisation des employés est déterminée comme suit : part moyenne des participants qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec quatre énoncés sur leur propension à recommander la Banque CIBC, leur satisfaction professionnelle, leur intention de rester et la fierté de travailler à la Banque CIBC. Les questions utilisées dans le Sondage annuel auprès des employés ont été sélectionnées en collaboration avec Qualtrics. Elles peuvent différer de celles utilisées par d'autres organisations qui font appel à Qualtrics pour mesurer la mobilisation des employés.

² Comme il est décrit dans les Rapports, les investissements communautaires comprennent les dons en espèces et en nature (dont les commandites), les heures de bénévolat des employés, les coûts de gestion et les dons et collectes de fonds des employés (Équipe CIBC). Se reporter aux notes de bas de page à la page 95 du Rapport sur la durabilité 2025 pour en savoir plus sur les inclusions et les exclusions de chaque composante.

³ Comme il est décrit dans les Rapports, le terme « à l'étranger » comprend l'Europe et l'Asie-Pacifique.

⁴ Les autres critères inclus dans l'Élément d'information 405-1 de la norme GRI 405, comme le pourcentage de personnes au sein des instances de gouvernance de l'organisation par catégorie de diversité et le pourcentage d'employés par type de catégorie d'employé dans chaque catégorie de diversité, ne font pas partie de l'étendue de notre mission.

⁵ Comme il est décrit dans les Rapports, toutes les données sont fondées sur la déclaration volontaire des employés en date du 31 octobre.

⁶ Comme il est décrit dans les Rapports, les postes de direction approuvés par le conseil d'administration incluent les vice-présidents et les membres des échelons supérieurs nommés à leur poste au 31 octobre, à l'exclusion des employés temporaires, des travailleurs occasionnels, des employés retraités et de CIBC Caribbean.

⁷ Comme il est décrit dans les Rapports, les personnes de couleur comprennent celles qui, au Canada, s'identifient comme appartenant à une minorité visible, et en dehors du Canada, s'identifient comme des personnes non blanches. Les membres des minorités visibles sont des personnes qui s'identifient comme des personnes non blanches, autres que des Autochtones. Sont incluses les personnes qui s'identifient comme étant de race ou d'origine ethnique « Autre », ainsi que les personnes qui s'identifient comme appartenant à une minorité visible au Canada, mais qui n'ont pas répondu à la question sur la race ou l'origine ethnique ou ont répondu « Je préfère ne pas répondre ».

⁸ Comme il est décrit dans les Rapports, la proportion de leaders issus de la communauté noire comprend également les postes de direction qui se sont identifiés comme étant d'origine mixte dont au moins une des origines ethniques est noire.

⁹ Comme il est décrit dans les Rapports, les membres de la communauté LGBTQ+ s'identifient comme des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, asexuelles, queers, bispirituelles, trans, transgenres, non binaires et autres.

¹⁰ Comme il est décrit dans les Rapports, les peuples autochtones sont les premiers habitants du Canada et leurs descendants. Les peuples autochtones du Canada comprennent les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Les données englobent aussi les personnes qui s'identifient comme étant d'origine mixte ou d'une autre origine autochtone.

¹¹ Comme il est décrit dans les Rapports, le terme « effectif » désigne les employés permanents de la Banque CIBC (à temps plein et à temps partiel) actifs ou en congé rémunéré au 31 octobre. Sont exclus les employés temporaires, les employés retraités, les employés en congé non rémunéré, les travailleurs occasionnels et les employés de CIBC Caribbean.

¹² Comme il est décrit dans les Rapports, les personnes handicapées sont des personnes qui s'identifient elles-mêmes comme vivant avec des différences durables, temporaires ou récurrentes, soit dans leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychologique ou en matière d'apprentissage.